



Distr.: générale
7 juin 2010

Français
Original : anglais

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Treizième session
Bamako, 21–25 juin 2010

Changement climatique, technologies propres et possibilités d'allier croissance et environnement en Afrique

Note du secrétariat¹

Introduction

1. Selon le Secrétaire général de l'ONU, « le changement climatique est le grand défi sur lequel l'histoire jugera de notre génération ». Ses conséquences possibles sur le bien-être économique et social sont telles que bon nombre d'entre nous préfèrent ne pas penser à l'inimaginable. Le processus dit de « passage à l'économie verte » offre toutefois de nombreuses solutions, disponibles ou en cours de développement, qui apportent par ailleurs des réponses à d'autres défis qu'il nous faut relever comme celui d'utiliser les ressources de façon plus efficace, d'améliorer la sécurité alimentaire, la santé et les moyens d'existence au profit des populations pauvres dans le monde, de créer des possibilités d'emploi et de revitaliser une économie mondiale au point mort. Parmi ces solutions figurent les énergies renouvelables, l'optimisation énergétique des bâtiments et des appareils, la lutte contre la déforestation, la promotion de l'utilisation durable des terres, la conservation des écosystèmes, et une approche du développement axée sur l'économie verte.

2. Le changement climatique fait partie des six domaines transversaux prioritaires retenus par le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Les travaux du PNUE dans ce domaine reposent sur les décisions du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement. Sur la base de son expérience et de son mandat, le PNUE a identifié trois domaines prioritaires répondant aux demandes d'orientations émanant de la communauté internationale et au besoin urgent de prendre des mesures de lutte contre les changements climatiques aux niveaux national et régional, qui sont la préparation à l'application de technologies non polluantes, la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts et les efforts associés en vue de la conservation, de la gestion durable et de l'amélioration des stocks de carbone forestier (REDD-Plus) et l'adaptation fondée sur les écosystèmes. Par ailleurs, le PNUE s'emploie à aider les gouvernements à « verdier » leur économie, dans le cadre de l'« Initiative pour l'économie verte ». Le PNUE souhaite partager ses compétences dans ces quatre domaines et aider les gouvernements à réaliser les objectifs qu'ils se sont fixés ainsi que les cibles énoncées dans les Objectifs du Millénaire pour le développement.

3. Le présent document a été préparé en vue de la treizième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) qui se tiendra à Bamako du 21 au 25 juin 2010. Il présente les difficultés que posent les changements climatiques dans le contexte africain et met en relief un certain nombre de questions majeures qu'il convient d'examiner pour que les gouvernements africains soient en mesure de formuler, avec l'appui des acteurs internationaux, les politiques appropriées.

I. La réponse de l'Afrique aux changements climatiques

4. D'après le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, bien que constituant la région du monde qui contribue le moins aux émissions mondiales de gaz à effet de serre, l'Afrique est la région la plus vulnérable au changement et à la variabilité du climat.² Cette situation est aggravée par

¹ Présenté au nom du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

² Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. *Quatrième rapport d'évaluation, 2007.*

l'interaction de « contraintes multiples », qui interviennent à divers niveaux, et par une faible capacité d'adaptation. Les secteurs économiques majeurs de l'Afrique, vulnérables à la sensibilité actuelle du climat, subissent des répercussions économiques extrêmement sévères. Cette vulnérabilité est exacerbée par les défis de développement actuels tels que la pauvreté, la complexité de la gouvernance et des aspects institutionnels, un accès limité aux capitaux, notamment aux marchés, l'insuffisance des infrastructures et des technologies, la dégradation des écosystèmes, ainsi que les catastrophes et les conflits qui, à leur tour, ont contribué à la faible capacité d'adaptation de l'Afrique, accentuant de ce fait la vulnérabilité du continent aux changements climatiques projetés.

5. Selon les projections, les incidences des changements climatiques en Afrique devraient se traduire par des sécheresses, des inondations et d'autres phénomènes climatiques extrêmes, qui exacerberont la pression sur les ressources en eau, l'agriculture, la sécurité alimentaire, la santé de l'homme et les infrastructures, et feront ainsi obstacle au développement. Le quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (2007) note que « des changements sont déjà détectés dans une variété d'écosystèmes ». L'augmentation des températures de l'eau et de la salinité modifiera les écosystèmes marins (comme les zones humides, les récifs coralliens, les océans et les estuaires). L'Afrique abrite de nombreux écosystèmes vulnérables, dont le lac Tchad et les zones humides qui l'entourent dont dépendent environ 20 millions de personnes, ainsi que de larges zones de mangroves au Cameroun, en Guinée Bissau, au Nigeria et au Sénégal. Les écosystèmes africains fournissent des biens et des services vitaux (tels que les cultures, les ressources halieutiques, le bois, et la faune et flore sauvages) dont dépendent l'économie et les moyens d'existence en Afrique.

6. À sa douzième session, la CMAE a reconnu la nécessité pour les pays africains de travailler de concert pour lutter contre les effets des changements climatiques. À cet effet, la Conférence a adopté, à cette même session, le cadre global des changements climatiques en Afrique pour assurer la coordination et la cohérence de la mise en œuvre des initiatives relatives aux changements climatiques sur le continent à tous les niveaux.

7. Les ministres africains de l'environnement ont par ailleurs reconnu la nécessité d'élaborer une position de négociation commune pour répondre aux défis de l'adaptation, du financement et du transfert de technologies, ainsi que le rôle incombant aux pays africains s'agissant de l'adoption de mesures volontaires d'atténuation, avec l'appui financier et technologique nécessaire. À cet égard, les institutions africaines, telles que la Banque africaine de développement, explorent de nouveaux moyens permettant de favoriser l'adoption de stratégies de croissance à faible émission de carbone et de promouvoir les sources d'énergie propres à l'appui du développement durable.

8. La coopération continue entre les pays africains renforcera l'espoir de parvenir à un accord international sur les changements climatiques robuste, qui met en place les mécanismes nécessaires pour s'engager sur une base solide, non seulement dans la lutte contre les changements climatiques, mais aussi dans la réforme des systèmes économiques et le passage à l'économie verte en vue de parvenir à la résilience aux changements climatiques.

9. Les options thématiques et les activités suggérées dans les domaines des technologies propres, de la REDD-Plus, de l'adaptation fondée sur les écosystèmes et de l'économie verte sont présentées dans les sections ci-après. Dans l'ensemble, les options émises trouvent leur fondement dans les discussions en cours sur les changements climatiques. Le PNUE est à même de fournir des services qui répondent aux besoins des pays dans la plupart de ces domaines.

II. Technologies propres

10. L'énergie est au centre des questions concernant le développement, la sécurité mondiale, la protection de l'environnement et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. La grande majorité des populations rurales africaines dépend de la biomasse ligneuse comme source d'énergie.

11. Pour s'assurer que les mesures d'atténuation volontaires permettent non seulement de réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais aussi de créer des emplois, de renforcer la capacité d'attirer les fonds du secteur privé en faveur des technologies énergétiques propres, d'améliorer la sécurité énergétique et de réduire l'impact des sources d'énergie traditionnelles sur l'environnement, il est indispensable d'élargir l'accès des pays africains aux ressources énergétiques et aux technologies relatives à l'efficacité énergétique.

12. Les technologies relatives aux énergies renouvelables offrent un potentiel énorme eu égard aux besoins énergétiques croissants du continent africain. La région possède d'importantes ressources énergétiques renouvelables, au nombre desquelles l'énergie solaire et un potentiel hydroélectrique et éolien considérable dans certaines sous-régions. Toutefois, la part actuelle des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique africain reste modeste, leur utilisation étant freinée par des facteurs tenant, entre autres, au manque de ressources financières et au transfert insuffisant de technologies.

13. Bien que de nombreuses technologies à faible émission de carbone soient viables sur le plan commercial (les panneaux solaires photovoltaïques, l'éclairage à diodes électroluminescentes et la production électrique plus efficace, par exemple), leur introduction sur de nouveaux marchés se heurte à maintes difficultés. Lors d'une évaluation réalisée par le Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à l'intention des pays en développement³, plus de 60 % des pays répondants ont identifié des obstacles de nature diverse : barrières financières, économiques et commerciales; insuffisance des capacités humaines; manque d'information ou de sensibilisation aux opportunités qui existent; faiblesse institutionnelle; barrières réglementaires et politiques. Le transfert de technologies et le renforcement des capacités jouent en outre un rôle essentiel dans le développement et la mise en place des technologies propres.

Pour surmonter ces obstacles, les gouvernements doivent adopter des politiques et des mesures solides dans les domaines suivants :

Analyse : conduite d'analyses sur le potentiel des énergies renouvelables (solaire, éolienne et hydraulique), examen des besoins technologiques et établissement des priorités au moyen de l'Évaluation des besoins technologiques et des plans d'action

Planification : élaborer des cadres d'action en faveur des technologies et des plans de croissance à faible émission de carbone; identifier les mesures d'atténuation adéquates au niveau national dans le cadre des priorités nationales en matière de développement.

Politiques :

- Améliorer la conception des subventions énergétiques et la définition des domaines ciblés;
- Adopter des mesures d'incitation économique en faveur des technologies propres en ciblant notamment les petites et moyennes entreprises;
- Adopter des normes de rendement énergétique applicables à l'industrie et aux bâtiments;
- Fixer des objectifs réalistes en matière de réduction des émissions et fournir des incitations à l'appui de secteurs déterminés, tels que le transport et la construction;
- Réorienter les cadres réglementaires, notamment les structures tarifaires et les régimes commerciaux, pour inciter les entreprises à innover et encourager la participation du secteur privé;
- Intégrer le renforcement des capacités et la sensibilisation dans les stratégies nationales en impliquant les parties prenantes telles que les populations locales et la communauté financière.

III. La réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts et les efforts associés en vue de la conservation, de la gestion durable et de l'amélioration des stocks de carbone forestier

14. Le secteur forestier représente environ 17 % des émissions de gaz à effet de serre,⁴ essentiellement en raison du déboisement. Entre 120 et 240 km² de forêts disparaissent encore chaque jour. Pour certaines communautés, parmi les plus marginalisées au monde, la forêt constitue l'unique source de subsistance, la base des moyens d'existence et le pilier de l'identité culturelle. On estime actuellement que plus d'un milliard de personnes dépendent des forêts pour vivre.

15. Les activités visant à réduire les émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement sont un élément capital de la lutte contre les changements climatiques. À sa douzième session, la CMAE a reconnu le rôle vital que jouaient les forêts africaines dans la régulation

³ CCNUCC. Développement et transfert de technologies: Deuxième rapport de synthèse sur les besoins technologiques des Parties non visées à l'Annexe I de la Convention, 2009, FCCC/SBSTA/2009/INF.1. Bonn.

⁴ GIEC, 2007. Changements climatiques 2007: Rapport de synthèse.

du système climatique mondial, ainsi que dans la fourniture de biens et de services à des millions de personnes. Le continent africain renferme des écosystèmes forestiers vastes et variés. Le bassin du Congo, par exemple, qui s'étend sur les territoires du Cameroun, du Congo, du Gabon, de la Guinée équatoriale, de la République d'Afrique centrale et de la République démocratique du Congo, est la deuxième plus grande forêt tropicale dans le monde.⁵

16. L'initiative REDD-Plus offre des opportunités en matière de conservation des forêts. Malgré le grand nombre de projets volontaires actuellement menés dans le cadre de la REDD et la possibilité de mettre en place d'autres projets, il convient de préciser que ces projets ne sont absolument pas liés aux négociations en cours au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. La REDD-Plus fournit une occasion unique d'orienter le secteur forestier sur la voie d'une économie verte au cours des deux décennies à venir. On peut en effet difficilement envisager d'atténuer de façon durable les émissions de gaz à effet de serre dues au secteur forestier sans procéder à ce changement d'optique.

17. Réduire de moitié le taux de déforestation pourrait produire un bénéfice net global s'élevant à 3,7 trillions de dollars à long terme.⁶ Les investissements publics ciblés pourraient générer près de 10 millions de nouveaux emplois⁷ dans les secteurs liés au boisement, au reboisement et à la gestion des forêts naturelles, à l'amélioration des bassins versants, à l'approvisionnement en combustibles et en produits non ligneux, et à l'amélioration des conditions de vie au niveau local. Le rendement des investissements pourrait être accru en tirant profit des multiples avantages que procurent les services écosystémiques, outre le carbone. L'investissement dans la conservation des forêts apparaît donc comme une option logique sur les plans environnemental et économique, mais suppose que l'on élimine les obstacles actuels à leur utilisation durable.

18. La réforme du secteur forestier en faveur d'une économie à faible émission de carbone implique l'adoption de mesures politiques et normatives aux niveaux national et sous-régional. Au niveau national, l'adoption de mesures clairement énoncées ferait suite à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies nationales REDD-Plus qui consacrent le principe du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause et maintiennent les normes en matière de protection sociale et les mesures de protection de l'environnement. Il sera également sans doute nécessaire d'améliorer la coordination au niveau régional et de tenir compte, au niveau mondial, des politiques mondiales ayant une influence sur les moteurs de la déforestation au niveau national (par exemple, le commerce du bois, les subventions agricoles ou la passation des marchés publics).

⁵ International Union of Forest Research Organizations (2009). Making African Forests Fit for Climate Change: a Regional View of Climate-Change Impacts on Forests and People, and Options for Adaptation.

⁶ Eliasch, Johan, 2008. Eliasch Review – Climate change: Financing Global Forests. Surrey, England: Government of the UK, Office of Public Sector Information

⁷ Nair, C.T.S et R. Rutt, 2009. Créer des emplois forestiers pour stimuler l'économie et construire un avenir vert, Unasylva 233:60 2009/3. Rome: FAO

Politiques et instruments favorisant le développement du secteur forestier dans une économie verte :

Analyse : Entreprendre des analyses sociales et économiques du secteur forestier et des secteurs apparentés, en s'intéressant aux produits, services et moyens d'existence actuellement fournis par les forêts, ainsi qu'aux autres utilisations possibles, compte tenu de la nature des modes de subsistance et des cultures qui en dépendent.

Planification :

- Planifier à l'aide de scénarios afin de tirer profit de la conjugaison des avantages liés au carbone et des autres services écosystémiques pour le développement;
- Élaborer des stratégies et des mécanismes au niveau national pour concevoir ou mettre à jour la vision du secteur forestier, en l'élargissant pour y inclure les secteurs apparentés, les diverses échelles et les parties prenantes.

Politiques :

- Adopter des mesures d'incitation économique à la conservation et à la gestion durable des forêts en ciblant, entre autres, les petites et moyennes entreprises;
- Réorienter les cadres réglementaires en vue de stimuler la participation du secteur privé;
- Fixer des objectifs réalistes eu égard à la déforestation et fournir les ressources nécessaires à l'exécution des engagements;
- Intégrer le renforcement des capacités et la sensibilisation dans les stratégies nationales, en impliquant les parties prenantes telles que les populations locales et la communauté financière;
- Améliorer la protection sociale et la protection de l'environnement en prévoyant une protection renforcée des droits des communautés et de l'environnement.

19. Étant entendu que les échelles spatiales auxquelles sont fournis les services écosystémiques rendus par les forêts peuvent être régionales, la REDD-Plus et les services écosystémiques ne sont pas confinés aux frontières nationales. Il y a de bonnes raisons économiques et politiques qui poussent les pays à chercher des terrains d'entente et une plus grande efficacité au niveau régional. Les approches régionales permettraient de traiter de questions transfrontières et de faire face à d'éventuels risques de fuite.

IV. L'adaptation fondée sur les écosystèmes

20. Les effets des changements climatiques affectent déjà le fonctionnement et l'intégrité des écosystèmes (tels que les zones humides, les zones arides, le littoral et les écosystèmes de montagne) et aggravent encore les contraintes d'origine anthropique⁸. Les changements climatiques remettent en cause la capacité des écosystèmes de fournir tous les services dont dépendent une multitude de secteurs et de communautés. À présent, plus d'un milliard de personnes, dans plus de 100 pays, sont enfermées dans la spirale de la pauvreté et de la dégradation de l'environnement, aggravée par les effets des changements climatiques.

21. Il est clairement établi que le modèle traditionnel de croissance économique conduit souvent à la dégradation des écosystèmes, entraînant à son tour une vulnérabilité accrue de ces écosystèmes, comme des communautés vivant à proximité ou au sein de ces écosystèmes. Les écosystèmes sains et les services qu'ils rendent permettent à la fois de favoriser la prospérité économique durable et de se protéger contre les effets néfastes des changements climatiques.

22. Le continent africain abrite un nombre important d'écosystèmes terrestres et côtiers fragiles que de nombreux gouvernements s'efforcent de protéger. En Guinée Bissau, le gouvernement a entrepris un projet de conservation des mangroves, qui tend à démontrer qu'une meilleure gestion des mangroves peut contribuer à atténuer les effets des changements climatiques dans les zones côtières. Le gouvernement kenyan s'apprête à mettre en œuvre un projet, à hauteur de 99 millions de dollars, consacré à la réhabilitation de l'ensemble du complexe de la forêt de Mau, le plus grand écosystème de

⁸ D'après l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire, environ 60 % (15 sur 24) des services d'origine écosystémique étudiés dans le cadre de l'évaluation sont dégradés ou exploités à un rythme insoutenable, dont les ressources en eau douce, la pêche intensive, la purification de l'air et de l'eau, la régulation du climat aux échelles locales et régionales, les risques de catastrophes et les organismes nuisibles.

forêt à canopée fermée au Kenya, couvrant plus de 400 000 hectares. Le premier Ministre Kenyan a déclaré à cet égard que « les Kenyans ont admis que la restauration de la forêt Mau et d'autres réserves d'eau était un impératif crucial du développement durable. Il es désormais communément admis que l'existence même de nombreuses collectivités et le bien-être du pays dépendront de notre comportement vis-à-vis de nos forêts et de nos écosystèmes et, en fait, de la façon dont nous abordons les grands problèmes d'environnement de notre temps ».

23. L'objectif global de l'adaptation fondée sur les écosystèmes est de faciliter l'adaptation des communautés vulnérables aux changements climatiques par l'application de bonnes pratiques de gestion des écosystèmes et leur intégration dans les stratégies et plans sur les changements climatiques adoptés aux niveaux mondial, régional, national et local.

Les activités et les politiques cruciales pour l'Afrique dans le domaine de l'adaptation fondée sur les écosystèmes comprennent :

Analyse :

- Entreprendre des évaluations d'impact/de vulnérabilité et des analyses des services écosystémiques et de leur valeur économique;
- Mettre au point des méthodes et des outils à l'appui de ces évaluations et analyses;
- Réaliser des études de faisabilité de projets nationaux et de projets transfrontières à grande échelle.

Planification : intégrer l'adaptation fondée sur les écosystèmes dans les programmes d'action en matière d'adaptation, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans les autres stratégies et plans de développement nationaux.

Politiques :

- Adopter des mesures d'incitation économique et réglementaire en faveur du développement et de la diffusion des technologies, d'un meilleur accès aux techniques viables, de la réhabilitation et du génie de l'environnement, et de l'adaptation et de la réduction des risques de catastrophe;
- Élaborer des mesures réglementaires complètes dans les domaines concernés par les écosystèmes et les services qu'ils rendent, tels que l'eau, les forêts, la diversité biologique, l'agriculture et l'élevage, l'énergie, la prévention des catastrophes et d'autres domaines;
- Intégrer le renforcement des capacités et la sensibilisation dans les stratégies nationales, en impliquant les parties prenantes telles que les populations locales et la communauté financière.
- Améliorer la protection sociale en prévoyant une protection renforcée des droits des communautés.

24. Face aux changements climatiques, chaque écosystème et chaque communauté, malgré leur caractère unique, se trouve confronté aux mêmes menaces. La difficulté est donc de correctement apprécier les bonnes pratiques et méthodes standardisées. L'adoption systématique des bonnes pratiques est réalisable, à condition d'être assortie d'une approche structurée suivie par l'ensemble des pays africains et d'être soutenue par un processus continu d'apprentissage et de renforcement des capacités.

V. L'économie verte

25. Le monde est confronté à de multiples crises. La crise économique qui a éclaté en 2008 a poussé de nombreux pays dans la récession, affectant entre autres les entreprises, l'emploi, ainsi que le prix des produits alimentaires et des carburants. Les facteurs ayant conduit à cette situation sont multiples, mais ont un dénominateur commun, à savoir que les modèles d'investissement n'ont pas su réaliser les objectifs du développement durable et ont, au contraire, aggravé les risques humains et écologiques. Alors que les gouvernements du monde entier s'emploient à mettre au point des politiques d'intervention, il importe de tirer les leçons de la crise. Pour être solide, toute stratégie nationale s'attaquant aux problèmes économiques et aux changements climatiques doit s'efforcer d'allier l'économie à l'écologie.

26. En 2008, au moment même où les États subissaient une série de hausse des prix des marchandises et des carburants et étaient aux prises avec des problèmes d'environnement persistants, aggravés par une crise économique profonde, le PNUE a lancé le « new deal écologique mondial », également connu sous le nom d'Initiative pour l'économie verte. L'initiative repose sur l'idée que les modèles économiques du 20ème siècle ne sont manifestement pas en mesure de parvenir aux multiples

objectifs convenus au plan international sur des questions aussi diverses que la lutte contre les changements climatiques, l'approvisionnement alimentaire et en eau douce, et l'éradication de la pauvreté.

27. La progression vers une économie verte est un processus de restructuration des entreprises et des infrastructures visant à accroître le rendement des investissements dans le capital naturel, humain et économique, tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, la production de déchets et les disparités sociales. L'économie verte se caractérise par une forte progression des investissements dans les secteurs économiques qui améliorent le capital naturel de la planète ou réduisent les pénuries écologiques et les risques environnementaux. Ces secteurs incluent les énergies renouvelables, le transport à faibles émissions de carbone, la construction de bâtiments à haut rendement énergétique, les technologies propres, la gestion plus efficace des déchets, l'amélioration de l'approvisionnement en eau douce, la gestion agricole et forestière durable, et l'exploitation durable des ressources halieutiques. Des réformes politiques au niveau national, de même que de nouvelles politiques internationales et infrastructures de marché devront guider et soutenir ces investissements.

28. La croissance économique a progressé sur le continent africain au cours des dix dernières années et les perspectives d'avenir sont prometteuses à cet égard. Le changement et la variabilité climatiques entravent toutefois considérablement la croissance économique, le développement durable et la réduction de la pauvreté. Conscients de cette situation, de nombreux gouvernements africains se sont engagés à créer un environnement propice à la progression vers une économie verte. En mai 2009, les ministres africains des finances, de la planification économique et de l'environnement, réunis à Kigali pour une première réunion conjointe, ont adopté un communiqué marquant une étape historique, dans lequel ils reconnaissent que, pour bénéficier des possibilités qui s'ouvrent actuellement, il est indispensable que les pays africains créent un contexte favorable à la transition à une économie verte et encouragent une croissance à faibles émissions de carbone.

29. Au niveau national, plusieurs pays africains ont reconnu les possibilités offertes par l'économie verte et mènent à bien les premières étapes en vue de la formulation de plans de passage à l'économie verte.

30. Les politiques en faveur de l'économie verte doivent appuyer le développement et le transfert de technologies écologiquement rationnelles, telles que les technologies d'approvisionnement énergétique économiques et les technologies contribuant à l'atténuation et à l'adaptation en matière de changements climatiques, notamment l'adaptation fondée sur les écosystèmes. Ces politiques doivent également intégrer les services rendus par les forêts et l'agriculture dans les plans nationaux et régionaux.

Politiques et mesures suggérées pour stimuler l'économie verte :

Mesures :

- Appuyer la création d'emplois verts dans divers secteurs. La transition mondiale vers une économie durable et à faible émission de carbone peut créer un nombre important d'emplois verts dans de multiples secteurs de l'économie et devenir, de ce fait, un moteur du développement;
- Renforcer la sensibilisation des populations aux biens et services respectueux de l'environnement;
- Entreprendre des évaluations macro-économiques et sectorielles afin d'identifier les secteurs les plus à même de promouvoir la conversion vers une économie verte.

Politiques :

- Élaborer des stratégies nationales de renforcement des capacités à l'intention des communautés financières publique et privée;
- Préparer des plans nationaux en faveur de l'économie verte, reposant sur les stratégies, les politiques et les programmes à connotation écologique existant en matière de développement durable et de réduction de la pauvreté;
- Créer des incitations financières publiques et privées en faveur des petites et moyennes entreprises; diminuer les coûts et les risques afférents à l'entrée de nouveaux acteurs financiers;
- Encourager le financement public en faveur de l'industrie et des entreprises durables pour favoriser la rationalisation des bonnes pratiques;
- Amorcer les réformes politiques nationales et prendre part à la mise en place d'une structure politique et commerciale internationale à l'appui des investissements verts.